



L'ACADÉMIE

MINERVA

LIVRET D'ACCUEIL

*La direction et les formateurs
du centre de formation **Académie Minerva** vous
souhaitent la bienvenue !*

SOMMAIRE

I. Présentation du centre de formation.....	Page 2
II. Organisation du centre de formation.....	Page 3
III. Charte d'accueil des personnes en situation de handicap.....	Page 4 à 5
IV. Présentation des formations et formateurs.....	Page 6
V. Consignes de sécurité.....	Page 7 à 9
VI. Consignes environnement.....	Page 9

I. HISTORIQUE DU CENTRE DE FORMATION

En 2005, EX'IM Expertises est officiellement enregistré auprès de la Direction Régionale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DRTEFP) des Hauts-de-France pour son activité de formation.

Les prestations mises en œuvre s'adressent principalement aux franchisés EX'IM et DEFIM dans le cadre de l'acquisition ou le maintien de compétences dans le domaine du diagnostic immobilier.

Souhaitant faire du centre de formation un point stratégique du développement technique et commercial d'EX'IM Expertises, le P.D.G. d'EX'IM a procédé, en juillet 2021, à une réorganisation du centre de formation.

Le centre de formation EX'IM devient Académie MINERVA et se lance dans les formations en e-learning.

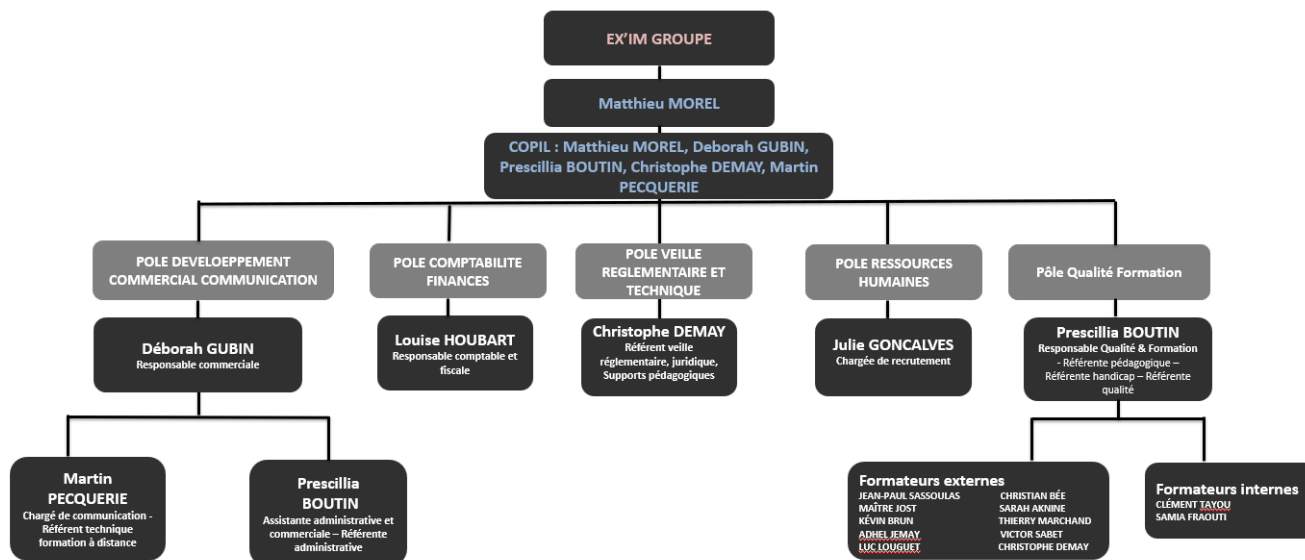
En 2024, Académie Minerva devient une filiale détenue à 100% par EX'IM GROUPE, avec une direction, afin de développer le centre de formation auprès des clients du d'EX'IM GROUPE et de monter en compétence les équipes sur la transition énergétique, la copropriété et le diagnostic immobilier.

II. ORGANISATION DU CENTRE DE FORMATION

Organigramme :



ORGANIGRAMME DU CENTRE DE FORMATION



Accueil des stagiaires :

Les éléments suivants sont communiqués ou rappelés aux stagiaires :

- Le **règlement intérieur** du centre de formation,
- Le **livret d'accueil** avec la charte d'accueil pour les personnes en situation de handicap,
- Les **consignes de sécurité**,
- Le **plan d'accès** au centre de formation et informations utiles (hébergements, restauration...).



III. CHARTE D'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

En lien avec nos valeurs, cette charte garantit aux personnes en situation de handicap un bon accompagnement au sein de notre organisme de formation Académie Minerva, que ce soit pour les accès aux formations ou pour les évaluations et certificats de compétences. La possibilité d'accéder à la formation et aux évaluations éventuelles en ayant à disposition une offre de service lisible, la prise en compte de leurs besoins spécifiques, autant que faire se peut, ou tout du moins l'écoute attentive de la demande et l'orientation vers une solution adaptée.

Notre politique Handicap – Nos engagements généraux

Notre politique Handicap, une politique raisonnée et pragmatique, dimensionnée à notre organisme de formation, met en valeur, avant tout, l'accueil des situations individuelles :

- Accueillir et écouter chaque demande de personnes en situation de handicap sans discrimination,
- Prendre en compte leurs besoins spécifiques en :
 - Annonçant d'emblée l'accessibilité effective de la formation et/ou de l'évaluation sur le programme : accessible à tout type de handicap/accessible sous conditions
 - Proposant dès la pré-inscription de prendre contact spécifiquement en cas de besoin d'adaptation pour tout handicap moteur, visuel, auditif ou autre
 - Adaptant notre méthodologie d'intervention ou d'évaluation, autant que faire se peut
 - Sensibilisant toute l'équipe pédagogique, technique et administrative sur les questions relatives à l'accueil des Personnes en Situation de Handicap (PSH)
- Diffuser cette « Charte pour l'accueil des personnes en situation de handicap » dans un espace accessible à tous, afin d'informer stagiaires et personnels des engagements pris.

Missions du Référent Handicap

ASSURER UNE VEILLE

- Identifier, actualiser les ressources disponibles (sites ressources, newsletters...)
- Capitaliser les informations nécessaires à la politique d'inclusion des personnes en situation de handicap, PSH

ACCUEILLIR, ACCOMPAGNER

En amont du parcours

- Accueillir, écouter les personnes et évaluer les besoins spécifiques éventuels au regard du handicap
- Informer et sensibiliser sur les conditions d'accessibilité et d'intégration aux actions de formations et évaluations de compétences
- Se mettre en lien avec le référent Handicap des entreprises clientes,
- Contribuer avec le référent handicap des entreprises clientes au montage de dossiers administratifs utiles
- Évaluer les possibilités d'ajustements pédagogiques (avec les équipes dédiées) et d'accessibilité des bâtis,
- Accompagner à la mise en place /déroulement du parcours le plus adapté,
- S'assurer de la faisabilité des adaptations organisationnelles, matérielles, pédagogiques permettant l'intégration de l'apprenant,
- Sensibiliser ou orienter la personne vers les prescripteurs conjointement avec les référents handicap des entreprises clientes

Pendant le parcours

- Assurer l'accueil et le suivi de la personne,
- Concilier les conditions et la compensation du handicap avec l'appui du référent handicap des entreprises clientes,
- Accompagner le formateur,

Après le parcours

- Préparer le bilan des stagiaires en situation de handicap,
- Capitaliser sur la dimension handicap,

INFORMER, SENSIBILISER

- Ressource en interne sur la thématique Handicap,
- Informer de son rôle et de sa disponibilité,
- Lever les freins constitués par les représentations du handicap,
- Diffuser une information actualisée notamment sur les obligations en termes d'accessibilité à la formation des PSH,
- Sensibiliser les équipes pédagogiques (les sous-traitants et les formateurs salariés ou externes),

DEVELOPPER UN RESEAU DE PARTENAIRES SUR LE TERRITOIRE

- Identifier et cartographier les acteurs. En cours de constitution,
- Orienter les PSH auprès des acteurs utiles, selon les besoins (AGEFIPH par exemple).

Pour les personnes ayant une autre forme de handicap, n'hésitez pas à nous contacter pour trouver ensemble une solution opérante.

Notre référent handicap est : Prescillia BOUTIN

Nous adresser un mail à referenthandicap@academie-minerva.fr avec en objet : adaptation handicap



Formateurs :

Nous disposons d'une équipe pédagogique interne à votre écoute pour vous répondre au mieux à vos attentes en matière de formation.

IV. PRESENTATION DES FORMATIONS

Académie MINERVA propose des formations professionnelles initiales et continues dans les domaines suivants :



Diagnostic immobilier :

Formation de montée en compétences sur la compréhension des diagnostics immobiliers non certifiantes dans le cadre de la vente, la location, les états des lieux, les mesurages...



Copropriétés :

Formation permettant d'accéder aux connaissances nécessaires pour comprendre les enjeux de rénovations énergétiques des copropriétés.



Transition énergétique :

Formation permettant de contribuer à la compréhension de la Loi Climat et résilience ; DPE, audit énergétique, comment vendre une passoire énergétique, RSE, etc.

Ces formations pouvant être réalisées en :

- Présentiel : assuré par les formateurs (internes et externes) au centre de formation à La Madeleine ou autre local de formation loué.
- FOAD : Formation Ouverte à Distance : Distanciel ou e-learning au travers de la plateforme LMS Dokéos.
- Multimodal (ou parcours mixte) : mixte présentiel, FOAD

V. LES CONSIGNES DE SECURITE

EN CAS D'INCENDIE :

Chaque seconde compte dès que l'incendie se déclare.



1 - Alerter

Déclencher l'alerte au moyen du déclencheur manuel
Appeler le 18



2 - Evacuer

Evacuer les lieux, rejoindre le point de rassemblement sans utiliser l'ascenseur.

Ne jamais retourner sur le lieu de l'incendie

EN CAS D'ACCIDENT SUR PERSONNE :



1 - PROTEGER pour éviter le sur accident :

Analyser rapidement et calmement la situation pour protéger la victime sans s'exposer soit même, ni les autres personnes présentes.

Eloigner tout objet risquant de provoquer un sur accident

Proscrire le déplacement d'une victime sauf si elle est exposée à un risque



2 - ALERTER pour que les secours spécialisés arrivent rapidement :

Appeler immédiatement les secours en appelant le 18 ou 112 depuis un téléphone portable et signaler :

L'origine probable de l'accident

Si le risque a été maîtrisé ou s'il persiste

S'il faut des moyens particuliers pour intervenir

Raccrocher le téléphone uniquement si vous y êtes convié



3 - SECOURIR :

En tant que sauveteur secouriste du travail, rechercher si

- La victime saigne,
- La victime est en mesure de parler de façon cohérente,
- La victime respire.

En tant que témoin, non secouriste du travail, laisser agir les secouristes qui ont été formés pour effectuer les premiers gestes d'urgence.



DEFIBRILLATEUR AUTOMATIQUE :

Un défibrillateur est situé dans le hall de l'immeuble du siège Minerva situé à La Madeleine.

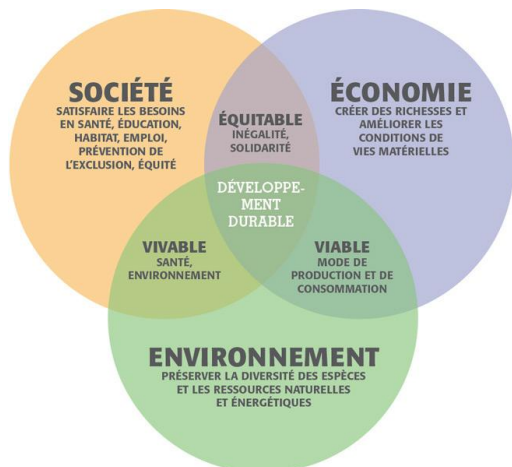
Interdiction de consommer de l'alcool dans les lieux affectés à un usage collectif :



Nous vous rappelons qu'en application de l'article R4228-20 du Code du travail « Aucune boisson alcoolisée autre que le vin, la bière, le cidre et le poiré n'est autorisée sur le lieu de travail »

Nous vous rappelons que cette disposition légale doit être respectée dans l'ensemble de l'entreprise, afin de maintenir des conditions d'hygiène et de sécurité satisfaisantes dans l'entreprise.

VI. ENVIRONNEMENT ET ENGAGEMENT RSE



Livret RSE :

Notre centre de formation est engagé dans une démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) qui vise à assurer le développement durable de l'entreprise dans le respect des personnes et de l'environnement.

Il convient d'éviter de laisser les locaux éclairés inutilement.

Quelques chiffres :

Mode de transport	Nombre de passagers	Impact carbone Gramme de CO ₂ par passager et par kilomètre
	1	0
	1	0
	156	14
	12,7	68
	1,2	72
	1,5	104
	1,5	158
	88	285

[Émissions de dioxyde de carbone dues au transport de passagers — Agence européenne pour l'environnement \(europa.eu\)](https://europea.europa.eu/fr/transport/aviation/missions-de-dioxyde-de-carbone-dues-au-transport-de-passagers)